

## **COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux, le 8 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION :** 31 août 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :** 15

**PRESENTS :** Daniel Houitte, Gilles Lesage, Raymond Berthelot, Laurence Blaise, Jean-Marc Renais, Joseph Houal, Laurence Pilvesse, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Emeline Richard, Arnaud Lambert, Philippe Chevrel, Virginie Bernard, Patricia Laurent, Franck Aubrée.

**Absents excusés :**

Edith Garnier donne pouvoir à Laurence Blaise

Erwan Josse donne pouvoir à Nicolas Daboudet

Delacroix Sandrine donne pouvoir à Daniel Houitte

**Absent :**

Jean-Michel Marquet

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc Renais

**Séance ouverte à 20 h 32.**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- Intallation d'un adjoint suite à la démission – Election
- Modification du nombre de conseiller délégué – Fixation du taux de rémunération
- Conventions @CTES – Préfecture – Autorisation de signature
- Personnel communal – création et suppression de deux postes à la suite de la promotion interne 2022 - Approbation
- Cession de délaissés au profit de Monsieur Brossault Christophe et Madame et Monsieur Clément Dominique – Actes notariés - Autorisation de signature
- Délégations du conseil municipal au Maire - Acte

#### **AFFAIRES SCOLAIRES**

- RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) – Convention relative à la répartition des frais de fonctionnement - Autorisation de signature

#### **FINANCES**

- Décision modificative n°1 – Approbation
- Région Bretagne – subvention pour l'acquisition des robots –Sollicitation - Autorisation de signature

#### **INFORMATIONS**

- ✓ World Clean up day - 17 septembre 2022



Sous la présidence de Daniel Houitte, Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18
- c) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 4.
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 14
- e) Majorité absolue : 7

Nom et Prénom des candidats  (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DABOUDET Nicolas	<b>14</b>	<b>quatorze</b>

Nicolas Daboudet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **5<sup>ème</sup> adjoint** et a été immédiatement installé.

#### **44 - ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLER DELEGUE - FIXATION DU TAUX DE REMUNERATION**

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
15	3	3	1	10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Conformément à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 04 février 2021, deux conseillers délégués ont été nommés.

A la suite de la démission en qualité d'adjoint délégué de Jean Marc-Renais, il est proposé au conseil municipal la nomination d'un seul conseil délégué et de fixer le taux de rémunération à 6 %.

Les missions seront : culture, animations, communication, associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ABROGE** la délibération du 04 février 2021 portant sur la rémunération d'un conseiller délégué ;
- **FIXE** le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à 6 % de l'indice terminal brut de la fonction publique.

#### **45 - ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTIONS @CTES - PREFECTURE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
15	3	3	1	10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Parmi les actions de modernisation du contrôle de légalité engagée par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, figure le programme **@ctes** qui permet aux collectivités et EPCI qui le souhaitent, de transmettre les actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

@ctes est un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et

des groupements. La transmission par voie électronique est prévue par le code général des collectivités territoriales (articles L 2131-1 et R2131-1 du CGCT).

**Pour les collectivités territoriales, cette dématérialisation a pour objectif :**

- Le développement durable (réduction des impressions papier)
- L'intérêt économique (réduction des coûts d'envoi par la poste et/ou du temps fonctionnaire lié aux tâches de reprographie et au transport des actes en Préfecture ou Sous-Préfecture)
- L'instantanéité de la transmission de l'acte et la preuve de la réception par la préfecture
- La fiabilisation et la traçabilité des transmissions
- Aucune modification possible des actes envoyés.

**Les actes concernés sont :**

- Les délibérations
- Les décisions sur délégation de l'assemblée délibérante
- Les décisions individuelles
- Les documents budgétaires
- Les conventions relatives aux emprunts
- Les actes de commande publique
- Les actes d'urbanisme

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention @actes ;
- **AUTORISE** le Maire à passer un contrat avec emegalis pour la mise en place de la transmission électronique des actes.

**46 - ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL COMMUNAL – CREATION ET SUPPRESSION DE DEUX POSTES A LA SUITE DE LA PROMOTION INTERNE 2022 – APPROBATION**

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
15	3	3	1	10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Pour faire suite à l'évolution statutaire des carrières des agents communaux dans le cadre des « Lignes Directrices de Gestion », deux agents communaux sont promus à un cadre d'emploi supérieur de la fonction publique territoriale.

Vu les lignes directrices de gestion en date du 13/04/2022

Vu l'avis favorable du comité technique du CDG35 du 20/06/2022

Il est proposé de modifier les effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

emploi permanent	sexe	filrière	catégorie	Poste à supprimer	Poste à créer	service	poste vacant	temps complet/ temps partiel
permanent	M	technique	C	Adjoint technique principal 1 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise	technique	non	Temps complet
permanent	M	technique	C	Adjoint technique principal 1 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise	technique	non	Temps complet

Le conseil municipal, l'unanimité,

- **APPROUVE** la création et la suppression des postes ci-dessus cités à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**47 - ADMINISTRATION GENERALE - CESSION DE DELAISSES AU PROFIT MONSIEUR BROSSAULT CHRISTOPHE (SCI SECONDO) ET MONSIEURETMADAME CLEMENT DOMINIQUE- ACTES NOTARIES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
15	3	3	1	10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

La commune de Vignoc est propriétaire d'un délaissé de terrain (à l'origine non cadastré) situé au lieu-dit la troptière.

Deux propriétaires jouxtant ce délaissé de terrain ont manifesté leur souhait d'acquérir à l'euro symbolique, une portion chacun. Les futurs acquéreurs prennent à leur charge les frais de géomètre et d'actes notariés.

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession du délaissé de terrain pour une surface de 118 m<sup>2</sup> au profit de la SCI SECONDO (Monsieur Brossault Christophe) pour un euro symbolique ;
- **APPROUVE** la cession du délaissé de terrain pour une surface de 91 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur et Madame Clément Dominique pour un euro symbolique ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes notariés ;
- **DIT** que les frais de géomètre et les frais d'actes notariés sont à la charge des acquéreurs ci-dessus cités.

**48 - ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - ACTE**

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
15	3	3	1	10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 04/06/2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, le Maire rend compte à l'assemblée de décisions prises :

**Décision de ne pas préempter**

Adresse du bien	Nature du bien	m <sup>2</sup>	Prix
2 rue de la poste	terrain bâti	607	150 000 € + frais de notaire
4 rue de la poste	Terrain bâti	506	245000 € + frais de notaire

**Consultations**

Objet	Lieu	Fournisseur	Montant TTC
démarrreur Kubota	atelier	Agri Melesse	294,65 €
Petits équipements	Périscolaire	LECLERC	230,74 €
Petits matériels de sports	Périscolaire	Décathlon	420,90 €
Fournitures d'activités manuelles	Périscolaire	Sadel	439,80 €
Petites fournitures électriques	Cuisine étage école maternelle	Sonepar	476,08 €
Serrure	Vestiaire terrain de foot	Legallais	132,05 €
Gache pour porte	Porte de la salle de jeux	Salle Emile Lemétayer	95,18 €
Assistance à la maîtrise d'ouvrage	aménagement parking près du cimetière	Servicad	13 920 €
Assistance à la maîtrise d'ouvrage	Traitement de l'affaissement du talus le long de l'estacade	Servicad	31 200 €

Le conseil municipal en prend ACTE.

**49 - AFFAIRES SCOLAIRES - RASED (RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE) - CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
15	3	3	1	10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Les Rased (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Le découpage géographique d'intervention inclut la commune de Vignoc au secteur de Romillé. La convention relative à la répartition des frais de fonctionnement du RASED a pris fin en 2021.

VU la délibération en date du 05/09/2019 portant sur l'approbation d'une convention pour la période 2019-2021.

VU le redécoupage de la circonscription en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (sortie de la commune de Parthenay de Bretagne du secteur de Romillé et entrée de la commune de Saint-Pern).

VU le courrier de la commune de Romillé en date du 9 août 2022 demandant l'approbation d'une nouvelle convention pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention portant sur la répartition des frais de fonctionnement du RASED basé sur la commune de Romillé ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**50 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - APPROBATION**

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
15	3	3	1	10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Dans le budget primitif, les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont estimées.

Au vu des différents achats, travaux et régularisations, il y a lieu de réajuster les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		Observations
Dépenses	Recettes	
014 Atténuation de produits	74 Dotations Subventions	
739113 Reversement surconventionné + 14 099 €	74127 DGF-DSR + 14 099 €	Reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes
14 099 €	14 099 €	

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT		Observations
Dépenses		
Programme école maternelle		Ponction pour ajuster les crédits nécessaires
2183 Matériels informatiques - 1 750 €		
Programme Eglise		
21318 Autres bâtiments - 1 848 €		
Programme école élémentaire		Ajustement crédits pour l'achat du PC portable + acquisition d'un nouveau PC fixe pour la direction
2183 Matériels informatiques + 2 200 €		
Programme terrain de foot		Frais notaire réception tardive des honoraires
2111 terrains nus + 1 387 €		
Programme Bibliothèque		ajustement facture + 11 €
2188 Autres immobilisations + 11 €		
- €		

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		Observations
Dépenses	Recettes	
023 Virement à la section d'investissement + 10 630,66 €	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	Jeux d'écritures d'ordre budgétaire afin de permettre la récupération de la TVA en section d'investissement des travaux réalisés en régie (Maison des Assos. + logement au dessus de la bibliothèque)
	722 Immobilisations corporelle + 10 630,66 €	
INVESTISSEMENT		Observations
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	21 Virement de la section de + 10 630,66 €	idem
21318 Autres bâtiments + 10 630,66 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les écritures comptables exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**51 -FINANCES - REGION BRETAGNE – SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DES ROBOTS – SOLLICITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
15	3	3	1	10

Exposé : Daniel Houitte, Maire

Dans le cadre du dispositif d'aide pour l'achat de matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique mis en place par la Région Bretagne, l'acquisition de robots de tonte pour le terrain de football rentre dans les critères d'attribution.

Il vous est proposé de solliciter auprès de la Région Bretagne, une aide financière pour sur l'achat de deux robots de tonte. Cet achat est inscrit au budget primitif principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès de la Région Bretagne, une aide financière pour l'achat de deux robots de tonte ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **INFORMATIONS**

- World Clean Up Day 17 septembre 2022 : recherche des volontaires pour aider à l'organisation de cette manifestation
- La présentation du bilan du véhicule en autopartage
- La semaine de la mobilité.